

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 6955 du 22 mai 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1308494S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 925 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300457S),

Décide :

Article unique

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> juin 2013 :

Tanic, Patrice

Nigend : 158 603

Numéro de livret de solde : 8 015 888

Fait le 22 mai 2013.

*Le général, commandant la gendarmerie  
des transports aériens,*

D. STRIEBIG